



CONSEIL EXÉCUTIF

2018

EC/CE 39

39^{ème} session

28-29 Muharram 1440A.H. / 8-9 octobre 2018
Siège de l'ISESCO, Rabat, Royaume du Maroc

Ordre du jour

**Document concernant le point I.1 de l'ordre du jour
(Ordre du jour)**

Numéro et titre du point	Référence	N° du document	N° de Décision
1. Points de procédure 1.1 Ordre du jour	- Articles (22 à 24) du Règlement intérieur du Conseil exécutif	CE 39/2018/1.1 (adopté)	CE 39/2018/D.1.1
1.2 Programme	- Décision de la 38 ^{ème} session du Conseil exécutif (Décision CE 38/2017/D.5.1)	CE 39/2018/1.2 (adopté)	CE 39/2018/D.1.2
2. Rapports du Directeur général 2.1 Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour l'année 2017	- Article (20), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif	CE 39/2018/2.1	CE 39/2018/D.2.1
2.2 Rapport du Directeur général sur l'évaluation de l'action de l'Organisation : (I) Rapport du Directeur général pour les années 2013-2015 (II) Rapport d'étape pour les années 2016-2018	- Décision de la 38 ^{ème} session du Conseil exécutif (Décision CE 38/2017/D.2.2)	CE 39/2018/2.2	CE 39/2018/D.2.2
2.3 Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2017	- Articles (16) et (19) de la Charte - Article (20), alinéas (b, e, f, g) du Règlement intérieur du Conseil exécutif - Articles (19-20) et (24 à 29) du Règlement financier - Décision de la 38 ^{ème} session du Conseil exécutif (Décision CE 38/2017/D.2.3)	CE 39/2018/2.3	CE 39/2018/D.2.3
2.4 Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation pour l'année 2017	- Article (6) du Règlement financier - Décision de la 38 ^{ème} session du Conseil exécutif (Décision CE 38/2017/D.2.4)	CE 39/2018/2.4	CE 39/2018/D.2.4

Numéro et titre du point	Référence	N° du document	N° de Décision
3. Plan d'action de l'Organisation 3.1 Projet de Plan d'action triennal et Budget pour les années 2019-2021	<ul style="list-style-type: none"> - Article (12) III, alinéa (c) de la Charte - Article (20), alinéa (c) du Règlement intérieur du Conseil exécutif - Décision de la 38^{ème} session du Conseil exécutif (Décision CE 38/2017/D.3.2) 	CE 39/2018/3.1	CE 39/2018/D.3.1
4. Questions organisationnelles et structurelles 4.1 Projet de mise en place de la Ligue des établissements de l'enseignement de la langue arabe aux non arabophones dans le cadre de l'ISESCO	<ul style="list-style-type: none"> - Article (11) III, alinéa (e) de la Charte - Article (12), alinéa (e) du Règlement intérieur du Conseil exécutif 	CE 39/2018/4.1	CE 39/2018/D.4.1
4.2 Projet d'amendement de l'organigramme de l'ISESCO	<ul style="list-style-type: none"> - Article (12) III, alinéa (g) de la Charte - Article (20), alinéa (g) du Règlement intérieur du Conseil exécutif 	CE 39/2018/4.2	CE 39/2018/D.4.2
4.3 Projet d'amendement de certains articles de la Charte, du Règlement intérieur de la Conférence générale, du Conseil exécutif et du Statut du Personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Article (12) III, alinéa (g) de la Charte - Article (20), alinéa (g) du Règlement intérieur du Conseil exécutif 	CE 39/2018/4.3	CE 39/2018/D.4.3
5. Questions finales 5.1 Préparation de la 13 ^{ème} session de la Conférence générale	<ul style="list-style-type: none"> - Article (20), alinéa (d) du Règlement intérieur du Conseil exécutif 	CE 39/2018/5.1	CE 39/2018/D.5.1
5.2 Date et lieu de la 40 ^{ème} session du Conseil	<ul style="list-style-type: none"> - Article (9) du Règlement intérieur du Conseil exécutif 	CE 39/2018/5.2	CE 39/2018/D.5.2